RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La concertation :
un atout pour réussir la tarification incitative

CONCERTER, INFORMER, COMMUNIQUER...

LA CONCERTATION POUR LA TARIFICATION INCITATIVE DES DÉCHETS

En tant qu'élu·e vous souhaitez mettre en place la tarification incitative (TI) du service public des déchets ou vous rencontrez des freins dans sa mise en œuvre ? Organiser une démarche de concertation permettra d'enrichir le projet, d'éviter d'éventuels blocages et de favoriser l'adhésion des usagers.
Vous avez un rôle essentiel à jouer dans cette démarche : être à l'écoute des habitants, dialoguer avec eux et partager les informations sur le projet faciliteront la mise en œuvre de la TI.

VOUS SOUHAITEZ ...

ÉVALUER L'ACCEPTABILITÉ DE DIFFÉRENTS SCÉNARIOS TARIFAIRES ?

FAIRE ADHÉRER LES HABITANTS À CE PROJET ?

VOUS ASSURER DE L'ADÉQUATION DU PROJET AVEC LES CONTRAINTES DE TERRAIN ET LES USAGES ACTUELS (HABITAT COLLECTIF, ENTREPRISES...) ?

RÉPONDRE AUX INQUIÉTUDES DES HABITANTS ET DES USAGERS ?

CO-CONSTRUIRE LES ACTIONS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS À DÉPLOYER POUR ACCOMPAGNER LA TARIFICATION INCITATIVE ?

...ENGAGEZ UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION AVEC LES USAGERS !

POURQUOI CONCERTER ?

"Ne pas solliciter la population peut donner lieu à de violentes critiques (...). Pouvoir dire qu'une décision a été prise en concertation avec les habitants lui donne plus de poids"

Communauté de communes Erdre et Gesvres

Pour favoriser la compréhension et l'appropriation de la TI par les usagers et la collectivité

La tarification incitative est un dispositif complexe et technique. Pour impliquer les usagers et leur demander leur avis, il est indispensable de bien expliciter le projet en partageant des informations complètes, pédagogiques et adaptées à toutes les catégories d'administrés concernés. Plus encore, la concertation permet une meilleure appropriation par les usagers ("j'ai compris, j'ai participé à la définition de certains aspects, donc je l'applique plus aisément").

"Il faut du temps pour établir un climat de dialogue, écouter les critiques mais aussi faire part de nos contraintes"

Communauté de communes Erdre et Gesvres

Pour identifier, anticiper et lever d'éventuels freins

La mise en place de la TI soulève souvent des inquiétudes de la part des usagers comme des services et élus de la collectivité : changement d'organisation, crainte d'augmentation du prix du service, sentiment d'intrusion dans la vie privée, peur de la fraude et des incivilités… L'implication des habitants dans l'élaboration du projet permet d'identifier les freins potentiels et de trouver collectivement des réponses qui pourront être intégrées au projet.

"Prendre en compte le niveau de compréhension du système par les usagers car c'est un sujet compliqué"

Communauté de communes du Pays de Lunel

“Il ne faut pas lésiner sur les moyens humains pour organiser la concertation”
SICOVAL

Pour proposer des solutions adaptées à la diversité des territoires et des situations

La concertation permet de réfléchir ensemble aux solutions. Elle intègre à la fois l’expertise technique (les contraintes de la collectivité) et l’expérience, les modes de vie et le ressenti des usagers, habitants et professionnels du territoire.

“Un point essentiel est de mener un important travail en amont pour obtenir l’adhésion des élus municipaux afin qu’ils deviennent acteurs du projet”
ÉVOLIS 23

À RETENIR : QUELQUES CLÉS DE RÉUSSITE

- **ENGAGER LA CONCERTATION LE PLUS EN AMONT POSSIBLE** pour pouvoir construire un projet répondant aux besoins des usagers et aux contraintes de la collectivité.
  La concertation peut être mise en œuvre à toutes les étapes et sur tous les aspects du projet, **à partir du moment où il y a des marges de manœuvre.**
- **ÊTRE TRANSPARENT ET OUVERT AU DIALOGUE** pour impliquer et faire participer les usagers. Ceux-ci ont en effet besoin d’informations complètes et concrètes, d’une véritable écoute et de savoir ce qui sera fait de leurs contributions.
- **PROPOSER UN DISPOSITIF DE CONCERTATION** permettant la participation des différentes catégories d’usagers.
- **ENTRAÎNER L’ADHÉSION DES ÉLUS ET DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ EN AMONT** c’est un enjeu important pour la réussite de la démarche, car ils sont les premiers relais d’information auprès des habitants.
- **ALLOUER LE TEMPS ET LES MOYENS NÉCESSAIRES** faire de la concertation requiert méthode et compétences. Former les agents aux dispositifs participatifs peut être utile, y compris pour d’autres projets.

RÉUSSIR À IMPLIQUER LES CITOYENS SUR UN PROJET DE TARIFICATION INCITATIVE

Associer les usagers peut prendre diverses formes et se faire à plusieurs niveaux. Chaque niveau répond à des besoins différents qui sont souvent articulés dans une même démarche.

Informer, sensibiliser

L'information et la sensibilisation constituent la base de toute démarche d'association des usagers : elle consiste à leur expliquer le projet de manière claire, transparente et pédagogique.

Quand cela est-il pertinent ?

À tous les stades du projet, car l'enjeu est d'abord de bien faire comprendre les tenants et aboutissants et de faire adhérer largement à la démarche.

Exemples de bonnes pratiques :

- **ÉVOLIS 23, Syndicat mixte d'aménagement durable (région Nouvelle-Aquitaine) :** des réunions publiques pour informer largement puis un passage en porte-à-porte pour répondre aux questions de chaque usager ont permis de s'assurer que le projet était bien compris et de constituer un fichier précis.
- **Communauté de communes du Sud Messin (région Grand Est) :** le calendrier de la collecte des déchets distribué à tous les habitants très utilisé et pré-existant à la mise en place de la TI, a été enrichi de nouvelles informations sur la TI et d'astuces pour réduire les déchets au quotidien.

Consulter

La consultation consiste à recueillir les avis et les attentes des usagers pour information, la décision restant à la charge de la collectivité.

Quand cela est-il pertinent ?

Lorsque la collectivité souhaite connaître les avis des usagers pour prendre sa décision de manière éclairée : par exemple lorsqu'il s'agit de choisir entre deux modalités de collecte.

Exemples de bonnes pratiques :

- **Communauté de communes Erdre et Gesvres (région Pays de la Loire) :** la mise en place d'un groupe consultatif réunissant les principaux opposants identifiés pendant la phase d'information a permis de trouver un consensus en réaménageant certaines dispositions et d'obtenir l'adhésion des usagers.
- **Questembert Communauté (région Bretagne) :** une enquête téléphonique en amont du projet pour mesurer l'adhésion des habitants à un système où ils seraient acteurs de leur facture a donné des retours clairement positifs, qui ont permis de légitimer les élus dans leur décision.

Concerter

Il s'agit d'initier un véritable dialogue sur le projet de manière à pouvoir le faire évoluer. La collectivité s'engage à revenir devant les usagers pour expliquer les propositions qu'elle a retenues ou non, et pourquoi.

Quand cela est-il pertinent ?

Sur des aspects où il existe une marge de manœuvre et sur lesquels la collectivité souhaite faire appel à l'expertise d'usage des habitants et des professionnels (par exemple, sur le mode ou la fréquence de collecte).

Exemples de bonnes pratiques :

- **Communauté de communes Erdre et Gesvres (région Pays de la Loire) :** un comité consultatif maintenu pendant la phase de mise en œuvre a permis de préciser les modalités concrètes (fréquence de levée des bacs, choix d'une gestion déléguée plutôt qu'en régie…).
- **ÉVOLIS 23, Syndicat mixte d'aménagement durable (région Nouvelle-Aquitaine) :** organisation de rencontres, tables rondes, ateliers d'échanges avec les élus du territoire. Ces échanges ont été alimentés par l'expérience d'autres collectivités ayant déjà mis en œuvre la tarification incitative.

Co-construire

La collectivité positionne les usagers comme des partenaires à part entière de la décision à prendre.

Quand cela est-il pertinent ?

Lorsqu'il s'agit de trouver des solutions innovantes et/ou qui nécessitent l'implication des usagers pour la mise en place et la réussite de la TI.

Exemples de bonnes pratiques :

- **Grenoble-Alpes Métropole (région Auvergne-Rhône-Alpes) :** des ateliers avec un comité d'usagers "déchets" autour de trois types de collecte (habitat collectif, points de regroupement et mode d'apport volontaire) ont permis de co-construire des solutions spécifiques mieux adaptées aux usagers.
- **Communauté de communes du Pays de Lunel (région Occitanie) :** des réunions avec les habitants pour échanger sur les actions d'accompagnement ont abouti à la mise en place de composteurs collectifs dans certains villages où les maisons ne pouvaient pas accueillir de composteurs individuels.

EXEMPLE DE DÉMARCHE DE CONCERTATION

Étude préalable

Des réunions de **CONCERTATION** pour travailler avec les habitants sur les enjeux de la tarification incitative sur le territoire

Préparation

Des ateliers de **CO-CONSTRUCTION** pour définir collectivement les modalités les plus pertinentes pour la mise en œuvre

Phase de test

Une **CONSULTATION** pour recueillir l'avis des usagers sur la première phase et repérer les dysfonctionnements éventuels

Mise en œuvre

De l'**INFORMATION** pour faire connaître largement les nouvelles modalités de tarification incitative

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME – l'Agence de la transition écologique – nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols, etc., nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

PASSEZ À L'ACTION, TÉLÉCHARGEZ :

- La concertation au service de la tarification incitative : associer les usagers

Guide à destination des services techniques des collectivités comprenant principes généraux de la démarche, fiches de retours d'expériences et fiches outils.

- Communiquer sur la tarification incitative

Guide destiné aux services communication et services généraux des collectivités : comment concevoir et réaliser une campagne de communication ?

POUR EN SAVOIR PLUS :

ademe.fr/mediatheque
ademe.fr/expertises

ademe.fr

011221

9 791029 715990

Groupement L'agence Mars - Idées Communes - 2020 © 123RF, Istockphoto.